

Un prêtre exorciste dans le diocèse de Laval : du désespoir humain à la désespérance spirituelle

Dans l'Église catholique, c'est l'évêque qui est l'exorciste, mais il mandate un prêtre pour exercer cette partie-là de son ministère. Il y a quelques décennies, la fonction était tombée en désuétude. Comment se fait-il qu'aujourd'hui, dans toute la France, les évêques en sont venus à confier ce ministère à un prêtre ? Signe sûrement, sinon d'une désacralisation, du moins d'une saturation d'idoles, pour citer le cardinal Lustiger ⁽¹⁾.

Le Père Quiercelin, aujourd'hui décédé, a été le prêtre exorciste du diocèse. Originaire du nord-ouest de la Mayenne, il a fêté en 2002 ses cinquante ans de sacerdoce. Docteur en théologie, il a exercé la plus grande partie de son ministère en Mayenne, mais aussi à Paris et en Suisse, de l'action catholique en milieu indépendant à la direction des pèlerinages, de la cure de Mayenne à celle de la cathédrale de Laval. C'est Mgr Billé, évêque de Laval, qui l'a nommé prêtre exorciste dans les années quatre-vingt-dix.

Il ignorait pratiquement tout, nous confiait-il en 2002, de ce ministère d'exorciste, mais on apprend vite sur le terrain dès lors qu'on a les ressources physiques, psychologiques, spirituelles, pour affronter toutes sortes de détresses. « *Je crois commencer à apercevoir ce que peuvent être les enfers humains* », déclare le Père Quiercelin. Dans son quotidien, le « *Jésus-Christ descendu aux enfers* » du *Credo* prend tout son sens... Le prêtre exorciste connaît des périodes très calmes, mais d'autres plus chargées, tout en évitant plus d'un rendez-vous par jour – car cette activité, de par l'attention exigée, est très épuisante. Dans tous les cas, ce volume d'activité lui permet de mesurer l'ampleur des détresses humaines, affectives, sociales, culturelles, religieuses, qu'une même personne, qu'une même famille, peut parfois porter sur ses épaules. Des chrétiens pour la plupart, mais pas nécessairement ; des jeunes, des moins jeunes ; de tous milieux socioculturels. Du désespoir humain, qui pourrait parfois conduire au suicide, mais aussi de la désespérance qui amène les personnes, explique le Père Quiercelin, à désespérer de Dieu.

Son travail consiste alors en un « *combat spirituel* », comme il le précise. Il s'agit tout d'abord de comprendre, par l'écoute, l'attention à la personne, quels sont les chemins qui l'ont conduite vers le désespoir, ou la désespérance. « *C'est souvent un puzzle avec des milliers de pièces. Ils ne savent pas quoi en faire. Ils ne savent plus où ils en sont* »...

« Entrer dans la certitude que Dieu est vainqueur du Mal »...

Depuis qu'il est nommé à cette fonction, le Père Quiercelin n'a jamais eu l'occasion de célébrer le rite ecclésial du grand exorcisme. Quand les prêtres exorcistes de France se rencontrent lors de leur session annuelle de formation, parmi les quelque cent à cent cinquante prêtres présents, un ou deux seulement a pu pratiquer le grand exorcisme. Les cas de possession sont très, très rares, assure le Père Quiercelin... S'il était convaincu d'être en présence d'un possédé, il en référerait à l'évêque du diocèse, lequel déciderait de faire pratiquer une expertise psychiatrique, et seulement si l'expert reconnaît que le cas n'est pas de sa compétence, alors le grand exorcisme, avec injonction directe à Satan, serait pratiqué, durant plusieurs heures, à huis clos, par le prêtre exorciste avec des assistants ecclésiastiques, selon un rituel très codifié.

On le voit, l'Église est prudente. Elle s'attache le concours de psychiatres. Les prêtres exorcistes eux-mêmes s'attachent alors à constituer des équipes d'accompagnement pour ne pas être seuls à porter la responsabilité. Cette prudence de l'Église s'explique car il ne s'agit pas de confondre un certain mal-être ou une souffrance psychologique avec une « infestation diabolique ». Et lors d'un grand exorcisme, en cas d'erreur de « diagnostic », il y a le risque de visualiser non pas le diable, mais un portrait que la personne se croyant possédée se fait de lui...

Jusqu'à présent, le Père Quiercelin n'a donc pas eu à pratiquer un grand exorcisme et il s'en réjouit. Pour autant, s'il ne voit pas de la possession partout, il ne fait pas partie de ceux qui croient que Satan est une invention humaine. Il est persuadé que Satan a « *très envie de conduire ses victimes à la désespérance* ». Il considère que pour que Satan puisse s'emparer de quelqu'un, il est nécessaire que celui-ci « *lui donne son petit bout du doigt* », autrement dit qu'il soit d'accord pour cela. Le Père Quiercelin ne croit pas à

⁽¹⁾ – Préface du livre de Joseph-Marie Verlinde, *Le christianisme au défi des nouvelles religiosités*, Presses de la Renaissance, 2002.

la victoire possible de Satan sur nous, sauf si nous l'avons voulu.

Dès lors, tout son travail, c'est d'écouter et encore écouter, « *entrer dans les chemins qui s'entrouvrent pour aller plus loin* », « *faire la lumière avec la certitude pour la personne qu'elle n'a rien à craindre* ». Le Père Quiercelin n'a pas peur de Satan et il le dit.

Aux personnes de mettre à jour le « combat spirituel » auquel elles sont en fait confrontées, et aux prêtres de les aider à sortir de leur désespérance, à « *entrer dans la certitude que Dieu est vainqueur du Mal* ».

Rien à voir, par conséquent, avec les pratiques du désensorceleur qui, lui, renvoie le mal à quelqu'un d'autre...

Un nouveau rituel de l'exorcisme

En 2006, les prêtres exorcistes se sont réunis, durant plusieurs jours, à Francheville, près de Lyon, pour une session sur le satanisme des jeunes. Dans un entretien à *La Croix* (3 février 2006), le Père Maurice Bellot, exorciste du diocèse de Paris, assure qu'il n'y a pas d'augmentation des exorcismes en France. Par contre, ajoute-t-il, « *les personnes sur lesquelles on pratique l'exorcisme sont plus jeunes qu'avant, et les détresses sont plus graves* ».

Un nouveau rituel de l'exorcisme est mis en œuvre. « *L'ancien rituel datait de 1614, du concile de Trente, précise le Père Maurice Bellot. Le nouveau, validé à Rome en 1999, et désormais traduit en français, s'inscrit dans la rénovation des rituels liturgiques après Vatican II. Comme il s'agit d'un rituel secondaire par rapport aux sept sacrements, il est paru plus tardivement* ».

« *Le nouveau rituel, poursuit le Père Maurice Bellot, se calque sur le schéma de la liturgie de la vigile pascale : c'est un acte de libération. Formellement, l'adresse à Dieu est obligatoire, tandis que les adresses au diable sont facultatives et même déconseillées : il faut rappeler qu'il y a avant tout Dieu, créateur et bon. Ensuite, il n'y a que des créatures, et le diable en est une : il n'est pas un dieu du Mal opposé à un dieu du Bien, ce qui est une hérésie, le manichéisme* » (propos recueillis par Pierre Schmidt).